



Recupération sur aide a l'hébergement

Par merinna, le 29/06/2013 à 20:16

Bonjour,

Pouvez-vous me donner des informations sur mon cas :

- en 1985 mon Père souscrivait une assurance-vie au profit de ma Mère, et j'étais le second bénéficiaire (au cas où elle décède)
- en 2003 mon Père décédait et ma Mère héritait de cette assurance-vie, qu'elle conservait et me laissait toujours comme bénéficiaire en cas de décès.
- en 2006 ma Mère était admise en maison de retraite et recevait une aide à l'hébergement.
- en 2011 elle décédait et j'héritais donc de cette assurance-vie.

Cette assurance-vie est-elle récupérable par le Conseil Général.

Par avance, je vous remercie de votre aide.